

10 victimes à porter dans vos prières

Ils sont vietnamiens, chinois, mexicain, américain, rwandais, camerounais, burundais, saoudien, égyptien.

Ils sont ou ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention.

Pour leurs convictions, pour leur engagement politique, pour leur engagement en faveur des droits humains, pour ce qu'ils sont.

Pour les faire parler, pour les faire taire.

Sans raison.

Dans la nuit du
26 juin 2019...

... Soutenez-les.

Chine

Huang Qi (黄琦)

Huang Qi est un journaliste et un défenseur des droits humains détenu depuis plus de deux ans dans le Sud de la Chine. Son procès s'est tenu en secret le 14 janvier 2019, sans verdict annoncé pour le moment.

Qi est le fondateur du site d'informations indépendant *64Tianwang*, qui documente depuis 1998 les violations des droits humains commises en Chine et est par conséquent censuré en Chine continentale. Le journaliste avait déjà été condamné à des peines de prison à deux reprises après avoir publié des articles sur la répression du mouvement pro-démocratie de 1989 (5 ans de prison) et enquêté sur les potentielles failles des infrastructures qui avaient entraîné la mort de milliers d'écoliers lors d'un tremblement de terre en 2008 (3 ans de prison).

Le 28 novembre 2016, Qi a été arrêté et accusé cette fois de « divulgation de secrets d'État à l'étranger », passible de la peine capitale selon la législation en vigueur.

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Au cours de ses 26 mois en centre pénitentiaire, Huang Qi a indiqué avoir été torturé et soumis à des mauvais traitements



par des policiers et roué de coups par d'autres détenus. Il a aussi été victime de refus de soins dans le but de lui arracher des confessions. Malgré tout, il a toujours refusé de plaider coupable.

Ces mauvais traitements sont d'autant plus graves que le journaliste garde d'importantes séquelles physiques contractées lors de ses précédents séjours en prison et camp de travail. Il souffre notamment d'une maladie rénale chronique, d'hydrocéphalie et d'autres affections cardiaques et hépatiques. Les proches de Qi craignent qu'il ne survive pas à ses conditions de détention. Sa mère, âgée de 85 ans, se bat sans relâche pour la libération de son fils et subit le harcèlement constant des policiers. Son avocat a été radié du barreau quelques semaines avant le procès.

Pour écrire à Huang Qi :

**ACAT-France – Chine
Action Huang Qi
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**

Nous transmettrons vos messages à sa famille.

Vietnam

Nguyễn Trung Tôn

Nguyễn Trung Tôn est un pasteur protestant condamné à 12 ans de prison en avril 2018. Il souffre de conditions de détention intolérables et à haut risque pour sa santé.

Défenseur des droits humains, il plaide pour la démocratie et la liberté de culte au Vietnam. Il est également président de la Confrérie pour la démocratie, une organisation civile indépendante qui utilise Internet pour promouvoir les droits humains et coordonner les actions de plusieurs acteurs pro-démocratie dans le pays. Ancien prisonnier de conscience, il est arrêté le 30 juillet 2017 à Ho Chi Minh Ville et placé en détention préventive pour « activités visant à renverser l'administration populaire » en vertu de l'article 79 du Code pénal vietnamien.

Durant cette période, sa santé se dégrade fortement. Lors de sa précédente détention entre 2011 et 2013,

Tôn avait été victime d'abus et de mauvais traitements de la part des gardes qui, conjugués



aux mauvaises conditions de détention, avaient fortement impacté sa santé. Depuis, le pasteur souffre de problèmes aux yeux ainsi que de calculs rénaux.

En avril 2018, Tôn et cinq autres membres de la Confrérie pour la démocratie sont condamnés à de lourdes peines : le pasteur devra passer douze ans dans les geôles vietnamiennes, suivis de trois ans d'assignation à résidence. En octobre 2018, l'état de santé de Tôn se dégrade en prison. Il a désormais du mal à marcher à cause des séquelles de blessures aux jambes datant d'une violente agression en février 2017, et ses problèmes rénaux se sont aggravés. Il n'a bénéficié d'aucune visite médicale depuis son arrestation, et les médicaments envoyés par sa famille sont toujours refusés.

**PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !**

Pour écrire à Nguyễn Trung Tôn :

**ACAT-France – Vietnam
Action Nguyen Trung Ton
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**

Nous transmettrons vos messages à sa famille.

Vietnam

Trần Thị Nga

Trần Thị Nga est une défenseure des droits humains condamnée en 2017 à neuf ans de prison. Sa détention, en plus de la priver de ses deux jeunes fils, l'affaiblit de jour en jour.

Issue d'une famille modeste, Nga a quitté son pays natal pour travailler à Taïwan et subvenir aux besoins de sa famille. Là-bas, les violations multiples des droits des travailleurs immigrés forgent son engagement en faveur des droits humains. De retour au Vietnam, elle lutte sans relâche contre la traite des personnes, les violences faites aux femmes et les expropriations de terre. Elle apporte également son soutien aux activistes emprisonnés. A cause de ses activités, elle est tabassée à plusieurs reprises par des militants pro-gouvernementaux et par la police.

Nga est arrêtée le 21 janvier 2017, et inculpée pour « propagande contre le gouvernement de la République socialiste du Vietnam ». Durant sa période de détention provisoire, sa santé se dégrade

à cause des séquelles de ses blessures et des mauvaises conditions de détention.

Pourtant, aucun traitement médical ne lui est fourni. Son avocat n'est autorisé à lui rendre visite qu'au bout de quatre mois de détention.



Le 25 juillet 2017, Nga est condamnée à neuf ans de prison suivis de cinq ans d'assignation à résidence. En février 2018, elle est transférée dans la prison de Gia Trung, à plus de 1000 km du domicile de sa famille. Elle ne sera autorisée à joindre ses proches par téléphone qu'en juin 2018, 16 mois plus tard. Elle révèle alors qu'elle a été battue et menacée de mort par sa co-détenue, sans réaction de la part des autorités. Au contraire, ces dernières ont indiqué à sa famille qu'elle faisait l'objet de sanctions pour « désobéissance aux règles pénitentiaires » et que ses droits de visite étaient suspendus. Le 15 décembre 2018, le compagnon de Nga a finalement été autorisé à lui rendre visite, sans leurs enfants, après des mois de silence.

PRIEZ POUR ELLE !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Pour écrire à Trần Thị Nga :

ACAT-France – Vietnam
Action Tran Thi Nga
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Nous transmettrons vos messages à sa famille.

États-Unis

Rodolfo Alvarez Medrano

Rodolfo dit « Rudy », 40 ans, d'origine latino-américaine, est dans le couloir de la mort du Texas depuis septembre 2005.

Rodolfo a été condamné pour le meurtre de six personnes lors d'un vol de drogue en janvier 2003. Les autorités du Texas ont reconnu qu'il n'était pas sur la scène du crime et qu'il n'était pas l'auteur des coups de feu. Cependant, ce sont des armes qu'il avait déposées chez un ami qui ont servi pour ces homicides. Selon la « loi sur les participants associés à un crime » (*law of parties*) qui existe encore au Texas, cela suffit pour le faire condamner à mort.

Comme les autres condamnés à mort au Texas, Rodolfo subit des conditions de détention extrêmement difficiles, constitutives de torture. Il vit dans une cellule d'environ 5 m² dont il peut espérer sortir 5 jours sur 7, pendant 2 heures.

Deux de ces « sorties » se font en plein air, dans une cage, avec un panier de basket. Les trois autres sont à



l'intérieur, dans une cage dans le passage. Avant chaque sortie de cellule, il est fouillé à nu. Il n'a le droit à aucun contact physique avec sa famille. Toutes ses visites se font derrière une vitre, avec un téléphone.

Au moins tous les 90 jours, il y a « *lockdown* », c'est-à-dire un isolement total qui peut durer entre 14 et 21 jours, parfois plus. Les cellules sont fouillées et retournées. Il n'y a aucune « promenade », ni service de lingerie. Les douches sont très limitées, voire impossibles. Il n'y a aucun repas chaud.

**PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !**

*Pour écrire à Rodolfo
(en anglais ou en espagnol) :*

**Rodolfo Alvarez Medrano #999501
Polunsky Unit 3872 FM 350 South
Livingston, TEXAS 77351
USA**

Mexique

María Márquez de Favela

María, 60 ans, est la mère d'Adrián Favela Márquez, victime de disparition forcée depuis le 2 octobre 2012 à Ciudad Juárez, en compagnie de son ami Adriel Ávila Barrios. En l'absence d'aide de la part des autorités, María et sa famille ont tenté de faire avancer l'enquête et de retrouver les disparus par eux-mêmes. Cela leur vaut d'être surveillés et intimidés par des agents de l'État impliqués, directement ou indirectement, dans la disparition.

Comme tous les proches des personnes disparues, María est soumise à une torture psychologique constante, ignorant si Adrián est encore en vie et, si oui, dans quelles conditions, craignant pour sa propre vie et celle de ceux qui l'accompagnent dans son combat quotidien.

Son courage et sa détermination lui ont valu de recevoir le prix Engel-du Tertre 2018 de la Fondation ACAT pour la dignité humaine.



On parle de disparition forcée lorsqu'une personne est arrêtée ou détenue, enlevée ou privée de toute autre forme de liberté par des agents de l'État ou assimilés, et que les autorités refusent de reconnaître cette privation de liberté ou dissimulent le sort de la personne disparue et le lieu où elle se trouve.

Soustraites à la protection de la loi et extraites de la société, les personnes disparues sont à la merci de leur ravisseur, souvent torturées, constamment menacées de mort.

**PRIEZ POUR ELLE !
PRIEZ POUR QU'ELLE
RETROUVE SON FILS !**

Pour écrire à María :

**Centro de Derechos Humanos Paso del Norte
para María Márquez de Favela
C. Independencia No. 7073
Col. Lino Vargas
C.P. 32663, Ciudad Juárez, Chihuahua
MEXIQUE**

Burundi

Germain Rukuki

Germain Rukuki a été condamné à 32 ans de prison par le tribunal de grande instance de Ntahangwa le 26 avril 2018, à l'issue d'une procédure judiciaire inique entachée de nombreuses irrégularités. Sans qu'aucune preuve matérielle ne soit présentée, sur la base d'accusations mensongères, Germain a été condamné pour « *mouvement insurrectionnel* », « *atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat* », « *rébellion* », « *assassinat de militaires, policiers et civils* », « *dégradation des édifices publics et privés* », « *volonté de changer le régime élu démocratiquement* ». Son procès s'est tenu à huis clos. A la lecture de la sentence, ni Germain ni ses avocats n'étaient présents dans la salle.

Son tort ? Avoir été membre de l'ACAT-Burundi qui, comme la quasi-totalité des ONG de défense des droits de l'homme burundaises, a été interdite depuis 2015.

Pour le Président Pierre Nkurunziza, leurs membres sont des opposants à réduire au silence par la prison, l'exil ou la mort.



Après plusieurs accidents en détention, Germain Rukuki a demandé en juin 2018 une liberté provisoire pour raisons médicales, qu'il n'a pas obtenue. Germain est détenu, depuis juillet 2017. Il a fait appel de sa condamnation. La Cour aurait dû rendre sa décision pour la dernière semaine de l'année 2018. On attend toujours le prononcé de jugement. En novembre 2018, la Commission africaine des droits de l'homme et du peuple exhortait les autorités du Burundi à « libérer toutes les personnes arbitrairement détenues, notamment les défenseurs des droits humains ».

Jusqu'à ce jour, Germain Rukuki demeure injustement emprisonné !

PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Pour écrire à Germain :

ACAT-France – Burundi
Action Germain Rukuki
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Nous transmettrons vos messages.

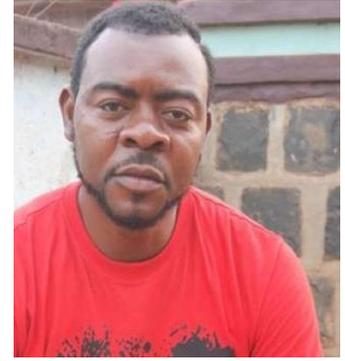
Cameroun

Mancho Bibixy

Mancho Bibixy purge une peine de 15 ans de prison. Son tort : avoir voulu, fin 2016, exercer pacifiquement son droit à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation dans la région anglophone du Cameroun.

Il a été jugé et condamné par un tribunal militaire sur la base d'une loi liberticide, la loi antiterroriste de décembre 2014. Mancho est détenu dans la prison centrale de Kondengui à Yaoundé, capitale du Cameroun. Comme nombre de Camerounais, l'ancien journaliste a suivi, à distance, la grave détérioration de la situation sécuritaire dans sa région natale anglophone, aujourd'hui en proie à une guerre civile entre les indépendantistes anglophones et les forces de défense et de sécurité camerounaises. Le 19 janvier 2017, date à laquelle Mancho a été arrêté, la situation dans la région anglophone n'était pas aussi dramatique qu'aujourd'hui.

Certes, les populations manifestaient pour dénoncer la marginalisation dont elles faisaient l'objet de la part de l'État central.



Mais leurs actions étaient pacifiques. La réponse des autorités elle, fut très violente : répression des manifestations (notamment à balles réelles), arrestations massives, usage de la torture, humiliations et intimidations...

Le 25 mai 2018, Mancho Bibixy a été condamné à 15 ans de prison ferme, reconnu coupable « d'actes de terrorisme » et « d'hostilités contre la patrie, sécession, révolution et insurrection » par le Tribunal militaire de Yaoundé sur la base de la loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme. Son avocat a fait appel. Comme tout prisonnier d'opinion, sa place n'est pas en prison.

**PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !**

Pour écrire à Mancho :

**ACAT-France – Cameroun
Action Mancho Bibixy
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**

Nous transmettrons vos messages.

Rwanda

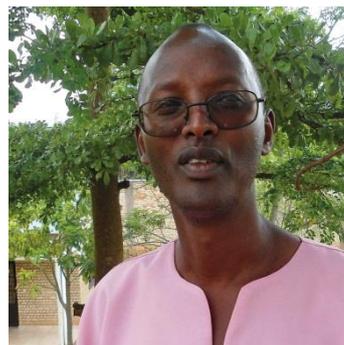
Déogratias Mushayidi

Déogratias Mushayidi est emprisonné depuis 9 ans, victime de l'oubli.

Cet opposant politique a toujours milité de manière non-violente pour la paix et la démocratie au Rwanda. Tutsi, il a perdu sa famille durant le génocide de 1994. Il était alors le représentant en Suisse du Front Patriotique Rwandais (FPR), la rébellion armée dont Paul Kagame – aujourd'hui président de la République – était l'un des leaders. À la fin de la guerre, Déogratias rejoint le secrétariat général du FPR au Rwanda. Constatant des exécutions extra-judiciaires commises en toute impunité par le FPR, il décide de quitter son poste. Il entame alors une carrière de journaliste et critique les dérives autoritaires du FPR.

Sous le poids des menaces, il s'exile en Belgique en 2000, d'où il mobilise Hutus et Tutsis en vue d'un changement politique pacifique au Rwanda. En 2009, il rejoint le continent africain et tente de rassembler la diaspora rwandaise.

Son voyage s'arrête en mars 2010 : il est arrêté en Tanzanie avec un visa périmé sur un faux passeport burundais.



Transféré au Rwanda, il y est condamné à la prison à perpétuité par la Haute Cour de justice. Au cours d'un procès expéditif sans témoin à charge, celle-ci le reconnaît coupable de « fausse déclaration pour l'obtention d'un passeport burundais, propagation de rumeurs incitant à la désobéissance civile et recrutement d'une armée pour agresser le pouvoir en place ». Il fait appel, mais la Cour Suprême confirme sa peine.

Depuis, il est emprisonné. Sans famille au Rwanda, il reçoit peu de visites. La communauté internationale et la société civile l'ont oublié et ne plaident plus sa cause depuis que sa détention a été officialisée au Rwanda. Alors que l'opposante Victoire Ingabire a été libérée fin 2018 avec 2 140 autres détenus, lui reste désespérément emprisonné. Pourtant, il n'a jamais été violent et a toujours plaidé pour une nation rwandaise unie dans la paix.

**PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !**

Pour écrire à Déogratias :

**ACAT-France – Rwanda
Action Déogratias Mushayidi
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**

Nous transmettrons vos messages.

Égypte

Amal Fathy

Défenseure égyptienne des droits humains, elle subit un harcèlement judiciaire de la part des autorités égyptiennes qui la poursuivent dans deux affaires distinctes.

Elle a été arrêtée pour avoir publié sur Internet une vidéo dans laquelle elle reprochait aux autorités de ne pas lutter contre le harcèlement sexuel.

En détention provisoire pendant 8 mois en 2018, elle est actuellement en résidence surveillée, mais a été condamnée en appel le 30 décembre 2018 à deux ans de prison pour publication de fausses nouvelles menaçant la sécurité nationale, possession de contenus indécents et insulte publique envers l'Etat.

L'autre affaire, pour laquelle elle est notamment accusée d'appartenir à un groupe terroriste, concerne sa participation au mouvement de la jeunesse du 6 avril. Cette large organisation de la société civile pro-démocratie et pour la justice sociale, a joué un rôle actif durant la révolution et la période de transition postrévolutionnaire.

A la suite du coup d'état et du massacre de Rabaa en 2013, la répression a commencé à se tourner vers les militants du mouvement.



Amal s'est alors retirée de la politique. En 2014, elle épouse Mohamed Lotfy, cofondateur et directeur exécutif de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés.

Lauréat parmi d'autres défenseurs du prix franco-allemand des droits de l'Homme et de l'Etat de droit en 2018, Mohamed est persuadé que les poursuites à l'égard de sa femme visent également à le nuire. En effet, son ONG suit particulièrement les cas de disparitions forcées en Egypte. A ce titre, il subit de nombreuses pressions. Lorsqu'elle était en détention, son état de santé s'est dégradé : elle montrait des signes de dépression, était en proie à un stress aigu et sa jambe droite était paralysée. Aujourd'hui, elle risque encore la prison pour ces deux affaires.

Son mari a récemment écrit au président égyptien pour qu'il use de son pardon présidentiel à l'égard de sa femme.

**PRIEZ POUR ELLE !
PRIEZ POUR QU'ELLE
SOIT ACQUITTEE !**

Pour écrire à Amal :

Mohamed Lotfy
4a El Saraya El kobra street, first floor, flat 2.
Garden city
Cairo

Arabie saoudite

Salman al Awdah

Arrêté en septembre 2017 au début d'une vague de répression contre la dissidence dans le royaume saoudien, ce prédicateur religieux extrêmement populaire en Arabie saoudite (13 millions d'abonnés à son compte twitter) risque d'être condamné à la peine de mort depuis que le procureur saoudien l'a requis à son égard en septembre 2018.

Comparaissant devant le tribunal spécial de Riyad, en charge des affaires terroristes au niveau national, Salman al-Awdah fait face à 37 chefs d'accusation sans qu'aucun n'ait été rendu public.

En isolement pendant 5 mois, il a alors été enchaîné et menotté dans sa cellule, privé de sommeil, sans soutien médical et interrogé de jour comme de nuit. A sa sortie, il a dû être hospitalisé.

Dimanche 3 février 2019, un procureur saoudien a reporté l'audience pour la troisième fois, selon les indications de son fils Abdullah al-Awda sur Twitter.

Salman est un membre éminent du mouvement islamiste



Sahwa dans les années 90 opposé à la présence des troupes américaines sur le sol saoudien à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak. Il devient un religieux influent engagé dans la demande d'une réforme du régime saoudien vers plus de démocratie et de liberté. En 2011, il se montre favorable aux mouvements populaires qui secouent la région. Il continuera par la suite de plaider pour un système politique respectant l'état de droit et la liberté d'expression.

Son arrestation ferait suite à son refus de soutenir publiquement Riyad dans le conflit qui l'oppose au royaume du Qatar voisin. Des militants saoudiens ont déclaré que le frère de Salman, Khaled, avait également été arrêté pour avoir révélé l'arrestation du religieux.

**PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !**

Pour écrire à son fils en anglais à :

**Abdullah Alaoudh
CENTER FOR MUSLIM-CHRISTIAN
UNDERSTANDING
Bunn Intercultural Center (ICC) Suite 260
3700 O Street, N.W., Washington D.C. 20057**